

DOSSIER DEMANDE PERMIS DE CONDUIRE

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat au permis de conduire des catégories suivantes : BE, C, CE, C1, C1E, D, D1

Vous devez subir un examen médical au cabinet d'un médecin agréé
par le Préfet de votre département de résidence dont les noms figurent sur la liste jointe.

Exception : Si vous avez déjà passé la visite du groupe lourd et qu'elle date de moins de 2 ans, vous êtes alors dispensé de visite médicale.

Il vous appartient de prendre directement rendez vous avec le médecin que vous aurez choisi.

Et de vous présenter avec :

- . 4 photos d'identité (non scannées format 35mm x 45mm)
- . 1 photocopie de votre permis de conduire (recto/verso)
- . 2 photocopies de votre carte d'identité
- . 2 photocopies d'un justificatif de domicile (datant de moins de 3 mois : eau, électricité...)

Le montant de cet examen médical est de 33€ (au 01/07/11)

S'agissant de prévention pour l'obtention ou le renouvellement de permis de conduire, il n'est pas pris en charge par la sécurité sociale et le médecin ne peut en aucun cas vous délivrer la feuille de maladie.

Attention : Si le médecin ne peut conclure à votre aptitude d'emblée, il peut solliciter l'avis d'un spécialiste, voire demander un examen auprès de la commission préfectorale qui statuera, des détails importants à savoir.

Important : Dans tous les cas, le médecin ne doit pas garder votre permis de conduire.

Pour le centre GAILLARD FORMATION

Pièces à joindre obligatoirement à votre dossier :

- . La visite médicale du groupe lourd (que vous donne le médecin)
- . 3 photos d'identité (non scannées format 35mm x 45mm)
- . 1 photocopie de la Carte d'identité recto/verso (valide ou périmée depuis moins de 2 ans lors du passage aux examens) ou passeport
- . 1 photocopie du Permis de conduire recto/verso
- . 1 photocopie de l'attestation de JAPD pour les moins de 25 ans (Journée d'Appel de Préparation à la Défense)
- . 1 photocopie du justificatif de domicile à votre nom (facture datant de moins de 3 mois : eau, électricité...)

Au cas où la personne est hébergée, joindre :

- . 2 photocopies de la pièce d'identité, passeport, en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans ou carte de séjour, de la personne qui héberge
- . Lettre de l'hébergeant manuscrite, signée, certifiant que vous habitez à son domicile **depuis plus de 3 mois**
- . 1 photocopie du justificatif de domicile (facture datant de moins de 3 mois) de la personne qui héberge.

Aucune entrée en formation ne sera possible sans que le dossier
« Demande de permis de conduire » ne soit constitué et enregistré en
Préfecture.

En effet cette démarche est obligatoire pour passer les examens et demande
des délais.

Vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.